COMPTE-RENDU DU 1^{ER} COPIL DE LA FILIERE FORMATS MERCREDI 27 JANVIER 2021

Étaient présents à cette réunion (par ordre alphabétique) :

- Jack AUBERT, Directeur de Partenariat et des Relations Institutionnelles à l'AFDAS
- Fiona BELIER, Directrice Générale Adjointe de La Fabrique des Formats
- Philippe BERNA, Délégué du Médiateur en Charge de l'Animation du Réseau des Médiateurs
 - Inna BIEI, Assistante de recherche à l'Université Paris 2 IFP
 - Antoine BODET, Directeur Exécutif chez ALLIANCE ENTREPRENDRE
- Emmanuelle BOUILHAGUET, Directrice Générale de Lagardère Studios Distribution ; Présidente du SEDPA
- Amandine CASSI, Directrice des conférences et des contenus pour les MIP MARKETS (Reed Midem)
 - Philippe CHAZAL, Directeur Général de La Fabrique des Formats
 - Philippe COEN, Vice-Président Directeur juridique de Disney+
 - Thomas CROSSON, Directeur des contenus chez SALTO
 - Julie GHIBELLINI, Sous-Directrice de l'audiovisuel à la DGMIC (Ministère de la Culture)
- Vincent GISBERT, Délégué Général du SPECT (Syndicat des Producteurs et Créateurs de Programmes Audiovisuels)
 - Sarah HEMAR, Déléguée Générale de TV France International
 - Stéphane MARTIN, Président de La Fabrique des Formats
- Éric MORAND, Directeur du Département Tech & Services chez Business France / Team France Export
 - Arnaud PONTOIZEAU, Chef de cabinet de Philippe CHAZAL pour la Mission Formats
 - Audrey SALAÜN, Directrice des relations extérieures de SUPDEPROD (MEDIASCHOOL)
 - Jean-Michel SALOMON, Président de la SAJE (Société des Auteurs de Jeux)
- Sébastien SAUNIER, Directeur « Crédit aux Entreprises » de l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles)
- Guillaume THOULON, Responsable juridique audiovisuel et nouveaux médias à la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimedia)
- Christian VION, Directeur Général Adjoint Production et Moyens des antennes à France Télévisions

Étaient absents (par ordre alphabétique) :

- Arnaud BOSOM, Directeur Général Adjoint Relations Humaines et RSE (Groupe TF1)
- Gérald BRICE-VIRET, Directeur Général des Antennes et des Programmes du Groupe Canal+
 - Ségolène DUPONT, Déléguée Générale de la CPNEF de l'Audiovisuel
 - Jérôme FOUQUERAY, Directeur Général de W9 et 6TER, pour le Groupe M6
 - Margaux LACOSTE, Responsable Europe Créative MEDIA
 - Stéphane LARDY, Directeur Général de France Compétences
 - Julien NEUTRES, Directeur de la Création, des Territoires et des Publics

- Christophe PAULY, Secrétaire National de la Commission Exécutive de la CFDT
- Nathalie SONNAC, membre du CSA
- Guillaume SORNE, Délégué Général de l'Association de Représentation des SOFICA (ARS)
- Olivier ZEGNA RATA, Délégué Général chez SPI (Syndicat des Producteurs Indépendants)

Un document issu du Rapport de Mission a été envoyé pour illustrer les problématiques qui seront développées au cours de ce COPIL, avec une présentation de la composition de celuici rassemblant toutes les parties prenantes à la filière des formats¹.

Philippe Chazal propose à Stéphane Martin, le Président du COPIL, et de La Fabrique des Formats d'introduire la séance en rappelant que cette 1ère réunion du COPIL de la filière des formats a été initiée dans le cadre de la Mission sur les formats audiovisuels et numériques. Le projet a été bâti sur l'idée d'une co-construction de la filière avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le format.

Ce 1^{er} COPIL présentera les 4 grands axes de développement suivants :

- Les financements des formats de stock
- > Les financements des formats de flux
- > La montée en gamme des qualifications professionnelles liées au format
- > La construction de la filière des formats avec son COPIL.

I) LA MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DE LA MISSION : LES FINANCEMENTS ET LES QUALIFICATIONS DES TALENTS

Philippe Chazal remarque que la plupart des filières sont concentrées autour de 2 questions :

- comment financer la nouvelle filière ?
- comment développer les qualifications des emplois et des professionnels ?

A) Les financements des formats de stock

Philippe Chazal explique qu'en complément de ce que fait le CNC à travers ses subventions automatiques et sélectives, le format devrait pouvoir accéder aux financements suivants :

Le Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Philippe Chazal et l'ensemble de la profession de la production audiovisuelle et notamment celle qui concerne le "flux" ont avancé, notamment avec Philippe Berna, le médiateur des PME à la DGE, et le SPECT, représenté par Vincent Gisbert, sur la question du CII (Crédit d'Impôt Innovation), en étudiant la possibilité que ce dispositif très important pour financer

_

¹ Documents disponibles en fin de compte rendu.

l'innovation, puissent s'appliquer au format en particulier de "flux" et donc à l'innovation immatérielle.

L'enjeu de ce premier travail se décline en deux temps :

- du côté du Ministère de l'Économie, il faut se convertir à l'innovation immatérielle, alors que le financement de l'innovation est pour l'essentiel encore aujourd'hui dirigé vers l'innovation technologique.
- du côté du SPECT, il faut que le secteur de l'audiovisuel et notamment des formats de "flux" soit capable de répondre à un dispositif avec ses propres règles comme le CII dans l'univers du Ministère de l'Industrie et des Finances.

Les SOFICAS

Un certain nombre de SOFICAS, qui aujourd'hui investissent dans des séries de fiction ou de documentaire, devraient pouvoir s'intéresser aux formats de "stock" qui sont en fait des séries de séries. C'est un dispositif déjà utilisé par la profession, et qui serait pour la 1^{ère} fois étendu au financement des formats de stock.

L'IFCIC

Philippe Chazal souligne la présence de Sébastien Saunier (Directeur « Crédit aux Entreprises » de l'IFCIC) et son accompagnement fidèle tout au long de la Mission. Il indique que l'IFCIC et la BPI ont accompagné cette démarche de recherche de nouveaux financements, qui sortent du cadre habituel.

Il précise que l'IFCIC a un double avantage en lien avec notre démarche : d'une part il finance les projets aussi bien de "flux" que de "stock, en s'intéressant aux formats ; et d'autre part il peut associer financement des contenus et financement des entreprises qui portent ces contenus.

Il s'agit d'un enjeu majeur, dans la mesure où on constate que les entreprises qui créent des formats sont très souvent de taille moyenne. On observe alors qu'au-delà de la première "saison", après un premier succès sur le marché, ces PME ont des difficultés à poursuivre le développement de leurs formats, saison après saison. Elles manquent en effet de fonds propres et leur surface financière n'est pas suffisante.

Elles se retrouvent alors dans une situation de relative faiblesse dans les négociations internationales vis-à-vis de grands groupes, ou vis-à-vis de la distribution.

Philippe Chazal ajoute que pour les ETI et les PME de croissance, la **BPI** est aussi une source de financement en particulier sous forme de prises de participations.

Il indique qu'au sein de la Fabrique des Formats, le Comité de Sélection évoluera en Comité de Sélection et d'Investissement pour tester ce que peut être un "continuum" de financements à la fois des contenus et des entreprises.

Telles sont les nouvelles sources de financement potentielles pour les formats de stock, audelà des dispositifs financiers proposés par le CNC.

B) Les financements des formats de flux

Philippe Chazal constate que dans le secteur audiovisuel, la France est le seul pays qui ne traite pas à égalité le "stock" et le "flux"; c'est un handicap important pour notre pays sur le plan national et sur le marché international. Le CNC nous le savons ne s'occupe du flux.

Il faut donc dans ce domaine des formats de "flux" tout construire dans la mesure où le temps qui voyait le diffuseur prendre tout à sa charge est terminé.

Voici les dispositifs mobilisables pour financer les projets de formats de flux :

Au titre du développement du projet de format :

SAJE (Société des Auteurs de Jeux)

En ce qui concerne le développement et l'écriture, la SAJE, peut accompagner et financer le développement des formats de flux.

• Le Fonds de La Fabrique des Formats

Le fonds de La Fabrique des Formats finance le développement des projets de format de "flux" comme de "stock" et plus particulièrement le passage du projet "papier" au "pilote".

• Le CII

Philippe Chazal espère que le dispositif du CII pourra compléter la palette des moyens de financement des projets de formats de "flux" comme de "stock".

Au titre de la production du format et de l'entreprise de production de format

L'IFCIC

L'IFCIC comme nous le disions précédemment finance la production de formats de "stock" comme de "flux" sous forme de crédits et/ou de garanties de crédits.

Il est aussi disposé à financer les entreprises qui portent les projets de formats de "flux". L'IFCIC est donc central dans le secteur audiovisuel.

Philippe Chazal précise qu'en matière de "flux" comme de "stock", l'IFCIC est particulièrement attentif au fait que les projets et les entreprises qu'il encourage financièrement s'orientent vers l'international. En matière de format, cette condition est remplie, car par définition, un format doit s'exporter dans le monde.

Ajoutons aussi le rôle que peut jouer la BPI.

Sébastien Saunier rebondit sur les propos de Philippe en disant que l'IFCIC a une capacité à garantir et à prêter pour tous les domaines qui relèvent des compétences du Ministère de la Culture.

Avec la particularité que l'IFCIC ne dissocie pas le flux et le stock, même s'il existe davantage de dispositifs en faveur du dernier, avec le CNC.

L'objectif est également d'apporter une expertise, de renforcer le continuum d'actions pour sourcer les dossiers, et de faire en sorte qu'un chemin soit créé pour les entrepreneurs qui ont des initiatives, que ce soit en stock et en flux, pour accumuler les différents dispositifs de financement dont l'IFCIC peut faire partie, en complément de BPI France.

RCA (Registre du Cinéma et de l'Audiovisuel), tenu par le CNC

Philippe Chazal explique enfin que le secteur est en discussion avec le RCA pour que ce registre s'ouvre au flux, et notamment aux formats de flux, de telle manière que les fonds privés, comme celui pour lequel Antoine Bodet travaille (Alliance Entreprendre), ou les fonds publics, puissent disposer d'un registre qui permette d'appuyer la garantie de nantissement ou de délégation de recettes comme cela se fait dans le secteur.

<u>C) Inclusion du « format » avec "bonus" proposé dans le Rapport de Mission dans les</u> Conventions des diffuseurs privés et publics

Philippe Chazal ajoute dans le prolongement de la Mission un point important pour le stock et pour le flux. Il est en cours de discussion avec le CSA, pour que dans les conventions des chaînes privées, figurent des encouragements à accueillir des créations françaises de formats de flux et de stock. Aussi bien dans les conventions des chaînes hertziennes, de la TNT, du câble et du satellite,

Avec deux leviers importants :

- Le fait que la chaîne s'engage sur un volume de programmes inédits à diffuser, sans préciser stock et flux. Il serait donc opportun de glisser le fait que ce volume comprend des formats de création française en flux; sachant que pour les formats de "stock" une obligation en fait existe plus loin. Et que le bonus proposé dans les recommandations de la Mission (1h compte pour 1h30 dans ce volume obligatoire pour les grandes chaînes; ou qu'1h de format de flux compte 2h pour les chaînes de la TNT, et 3h pour les chaînes du câble et du satellite), permette d'encourager, et non d'obliger, le développement de la création française de formats de flux.
- Dans les conventions, les paragraphes sur la production portent sur les obligations de création. Sur ce point, le secteur demande au CSA la possibilité d'inscrire explicitement la notion de « format de stock » dans ces obligations.

Le dialogue avec le CSA se fait avec la direction des programmes.

Il indique également avoir engagé un dialogue avec les diffuseurs publics ; à France Télévisions avec Christian Vion (Directeur Général Adjoint Production et Moyens des antennes à France Télévisions), en essayant de trouver de nouvelles voies pour favoriser la création de formats de flux et de stock français.

Christian Vion répond à Philippe Chazal en faisant part d'une envie de France Télévisions de développer davantage de formats de flux. Cela correspond à leur mission, mais également à une nécessité. Il estime que les éditeurs s'en rendent compte aujourd'hui car les formats étrangers sont moins disponibles, ils ont moins de succès. Il y a donc une vraie envie de développer du flux et notamment en format français.

Cela ne figure pas en tant que « bonus » dans le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) de France Télévisions, mais la volonté de France Télévisions est bel et bien présente. Notamment à travers la filiale de production.

Philippe Chazal revient sur les propos de Christian Vion en évoquant le fait qu'il ait esquissé une voie possible, sous forme de coopération.

Philippe Coen, vice-président directeur juridique de Disney+, intervient sur le fait que Disney+ est en train de travailler sur le décret SMAD et notamment sur le chapitre de la contribution. Il pense que cela pourrait aider en termes d'incitation avec des financements qui feraient partie aussi d'une politique publique en encourageant des investissements sur ce type de droit et de développement.

Philippe Coen se demande s'il est possible encore dans le décret SMAD d'intégrer dans les dépenses éligibles de la part des diffuseurs lorsqu'ils remplissent leurs obligations de contribution à la production locale et européenne, cette case manquante que sont les formats.

Aujourd'hui, les discussions sont au stade de l'article 5 du projet de décret SMAD. Il y a une discussion en cours sur les autres moyens de diffusion que sont les plateformes à laquelle le présent COPIL peut s'intéresser.

Philippe Chazal répond que les propositions de la Mission et leurs mises en œuvre essayent de ne pas avoir besoin ni des décrets d'application, ni de la loi; ce que le Ministre de la Culture de l'époque, Franck Riester, avait demandé.

Les discussions sur la loi et les décrets sont toujours l'objet de multiples influences qui peuvent faire dériver les propositions initiales, estime **Philippe Chazal.**

Sur les formats de stock, la DGMIC a été prévenue pour qu'ils puissent voir comment l'inclure dans les deux décrets évoqués par Philippe Coen. Les plateformes, au même titre que les diffuseurs linéaires, sont citées dans le Rapport de Mission.

Philippe Coen ajoute que le Décret SMAD est en phase finale, et que si les propositions ne sont pas incluses, elles seront absentes du texte final.

Vincent Gisbert (SPECT) prend alors la parole. Il estime que dans le COM de France Télévisions, il serait bien que des objectifs sur les formats concernent les engagements.

D'autre part, pour aller sur le point évoqué par Philippe Coen, il souligne l'envie de créer des couloirs dans le Décret SMAD pour des œuvres « non patrimoniales », notamment autour des formats, pas nécessairement de flux, qui reste un point essentiel dans la création française.

Il revient également sur les propos de Sébastien Saunier de l'IFCIC : il considère que ce sont des avancées importantes au plan industriel. Cela entre en résonnance avec les industries culturelles et créatives.

Philippe Chazal reprend alors la parole en disant à Philippe Coen que les acteurs du secteur des formats sont plusieurs à agir. Dans le cadre de la Mission, il a pris l'engagement de ne rien proposer qui nécessiterait leur inscription dans les décrets et/ou la loi, car d'autres s'en chargent. Il travaille de manière coordonnée avec le SPECT et le SPI notamment.

II) LA FORMATION DES TALENTS

Il s'agit du 2^e axe de la Mission, des discussions dans le cadre du présent COPIL et de la filière des formats.

Philippe Chazal s'est aperçu qu'en matière de format, dans le répertoire officiel des métiers tenu par l'AFDAS et la CPNEF de l'Audiovisuel, il manquait un certain nombre de métiers clés concernant le format, et même plus largement dans le secteur audiovisuel.

La Fabrique des formats, l'AFDAS, la CPNEF et les professionnels ont travaillé pour que 2 métiers clés pour le format, à savoir le développement de formats et la distribution, soient reconnus, et inscrits dans le répertoire, avec la description de leurs compétences spécifiques. L'objectif de cette démarche étant notamment que ces métiers puissent bénéficier des fonds de formation. Des formations initiales, sous la forme de FABLAB en Master II et des formations continues certifiantes, ont été développées.

Il manquait un 3^e métier : l'Ecriture de Formats ; nous avons constaté que les métiers d'auteur de fiction, de documentaires et d'animation sont reconnus. Il reste dans ces cas que les compétences spécifiques au format soient identifiées et reconnues en faisant l'objet de formations particulières quand il s'agit de formats de fiction, de documentaire et d'animation.

Mais du côté du divertissement et du jeu l'auteur n'était pas reconnu ; le secteur a pu, en passant par la voie de la formation, et grâce à l'AFDAS et à la CPNEF de l'Audiovisuel, faire identifier et reconnaître le métier de créateur de programmes et de formats de flux.

Cela constitue une avancée importante dans l'industrie audiovisuelle, car :

- Cela permet de consolider la reconnaissance du métier de créateur de format de flux.
- Cela va montrer, d'un point de vue culturel que l'on traite, sur ce point-là, la création de stock et de flux à égalité.
- Cela va permettre aussi d'être plus fort dans les dossiers de candidature au CII (Crédit Impôt Innovation) puisque ce dispositif nécessite que l'on identifie clairement qui est le créateur, l'innovateur, quelle équipe s'occupe du projet de format, etc.

La SAJE est un partenaire très important dans cette démarche qui n'est pas finie ; des discussions ont été engagées entre le SPECT et la SAJE, pour que la notion de contrat d'auteur de flux soit mieux définie qu'elle ne l'est aujourd'hui. De telle sorte que les dossiers soient plus défendables, et reconnus auprès des instances de financement en particulier dans le cas du CII.

Philippe Chazal donne la parole à **Jean-Michel Salomon**. Le Président de la SAJE précise que la société d'auteur récupère aujourd'hui des droits de la copie privée, dont une partie (25%) est dédiée à l'aide à la création de développement de formats de jeu.

Dans l'aide à la création, la SAJE a décidé de réserver une partie pour la formation de scénariste de formats de jeu, une formation qui est en cours de construction avec la Fabrique des Formats, via la directrice générale adjointe, Fiona Bélier.

Il constate que les scénaristes de jeu ont appris sur le terrain, et non à travers une formation. Cette dernière constituerait donc une accélération dans les projets de création.

Il estime qu'en France, il existe de très nombreuses « bonnes » idées, et qu'avant de pouvoir les exporter, il faut que l'on puisse les concrétiser. Il y a un besoin d'abord de financement, mais également une possibilité pour les diffuseurs de mettre les formats français de jeu à l'antenne pour pouvoir les exporter. Il évoque le "paradoxe" qu'il faut d'abord les vendre à l'international et constater le succès, et ensuite le diffuser en France. Il souhaite que la tendance s'inverse : que les diffuseurs français linéaires et non linéaires mettent à l'antenne des créations françaises de flux avant de les exporter.

Il explique enfin que la SAJE est prête à étudier des pistes avec les diffuseurs pour lancer des créations.

Philippe Chazal reprend alors la parole en insistant ensuite sur les compétences supplémentaires que les professionnels de la production doivent acquérir pour être au point en matière de créations et de production de formats, que ce soit de stock ou de flux.

Il a conscience que le format change la manière de produire. Il fait appel à des compétences qui sont spécifiques et nouvelles, quand on est directeur de production, de la photographie, chef décorateur, etc. Et c'est cette couche supplémentaire de compétences qui est à valoriser, dans le cadre du 2^e volet de la politique de formation, qui sera indispensable pour la création et le développement de la filière des formats.

Philippe Chazal ajoute qu'en matière de formation, dans la mesure où le format est international, il est probable que le secteur sera conduit dans le domaine de la formation initiale et continue à construire des partenariats avec des écoles à l'étranger, comme par exemple à Londres, à Madrid, à Stockholm, et dans d'autres pays, afin que l'on ait des niveaux de compétences à l'international, et qu'on puisse aussi accueillir des élèves et professionnels de tous les pays, avec des formations labellisés, au moins au niveau de l'Europe, sinon au niveau international.

Jack Aubert (directeur de partenariat et des relations institutionnelles à l'AFDAS) prend alors la parole pour confirmer en effet qu'un certain nombre de travaux ont été lancés, et notamment dans la branche audiovisuelle, sur laquelle l'AFDAS est venue en soutien, car les partenaires sociaux ont impulsé cette démarche. L'AFDAS étant l'opérateur finançant ces travaux et les formations qui en découlent.

Il souhaite saluer le travail effectué ces dernières années, car il a été long et assez laborieux, notamment sur les métiers de la distribution et de développement de formats.

Cela a suscité la création de 2 formations : un CCP et un CQP dispensés par des organismes de formation (dont La Fabrique des Formats).

L'AFDAS a défendu la notion de « créateur de formats », plutôt que d' « auteur de formats », car ce dernier impliquait une décision difficile dans la mesure où il s'agit de représentants du monde salarial.

Sur la question des compétences transverses, pour les métiers déjà existants et devant mobiliser des compétences « format », **Jack Aubert** estime que les organisations d'employeurs doivent se remobiliser, car pour le moment, du côté de la CPNEF de l'Audiovisuel, il n'y a pas de feu vert pour travailler là-dessus.

Il pense que les organisations patronales doivent expliquer l'importance à leurs homologues salariés de travailler sur ces sujets-là. C'est encore nébuleux pour les organisations syndicales. Il faut donc que les représentants des employeurs militent pour l'identification de ces compétences.

Il souhaite mobiliser le SPECT notamment à travers la CPA, cela permettra de mobiliser la CPNEF, afin que ces sujets puissent être pleinement abordés, dans une démarche de travail constructive.

Stéphane Martin, le président de La Fabrique des Formats, ajoute que la Fabrique a invité par lettre la CPNEF de l'Audiovisuel à se resensibiliser sur l'importance de ces questions des compétences transverses format.

Vincent Gisbert prend alors la parole en évoquant François Caillet, ancien directeur de la CPA. Il rejoint ce que dit Jack Aubert sur la notion de « créateur de formats ». Il se tient à la disposition de l'AFDAS et de la Mission pour aboutir sur ce nouveau chantier.

Jack Aubert revient sur le document reproduit par Philippe Chazal sur l'identification des compétences, en précisant qu'il faudrait y intégrer quelques exemples professionnels. Il propose de travailler sur des cas concrets pour bien mettre en lumière les spécificités techniques, éditoriales, économiques, liées au champ des formats. Par exemple, il faudrait identifier des compétences particulières pour la Direction de la Photographie.

Vincent Gisbert rebondit sur les propos de Jack Aubert, en disant qu'il est en effet plus compliqué, pour l'AFDAS, d'ajouter une couche de compétences supplémentaires à des métiers déjà existants.

Philippe Chazal propose alors de s'entretenir avec des acteurs des métiers concernés, comme les directeurs de la photographie, afin d'identifier ces compétences spécifiques à travers quelques exemples.

Jean-Michel Salomon, président de la SAJE, prend alors la parole pour demander des précisions sur la définition d'un « créateur de format ».

Jack Aubert répond à Jean-Michel Salomon que l'AFDAS n'a pas ajouté de précisions, car la question est d'ordre pragmatique et politique : les personnes responsables du répertoire des métiers de l'Audiovisuel et de l'Observatoire de ces métiers sont des représentants du monde salarial (des syndicats de salariés), ils ont donc dû mal à intégrer la notion d'Auteur dans leurs réflexions. Ces derniers ne s'estiment pas suffisamment qualifiés pour détailler un métier d'Auteur. Le mot « créateur » est employé afin d'englober la notion d'« Auteur ».

Jean-Michel Salomon rebondit en disant que la notion de créateur n'implique pas celle du « droit de créateur », mais bien celle du « droit d'auteur ». Il reprend l'exemple du métier de scénariste, qui existe dans d'autres types de formats de stock, mais qui n'existe pas pour le métier de scénariste de jeu.

Vincent Gisbert lui répond que ça ne relève pas d'un contrat salarié, mais d'un contrat d'auteur. Cela implique donc que l'AFDAS ne peut pas trancher sur le statut d'auteur de flux, mais bien sur celui du « créateur » de flux.

Jack Aubert justifie de plus que la notion de créateur a été initiée dans un but de préserver les problématiques juridiques qu'impliqueraient la notion d'auteur, que cela n'interfère pas dans les discussions professionnelles.

Jean-Michel Salomon précise que pourtant, l'AFDAS finance des formations de scénaristes.

Philippe Chazal ajoute que Jean-Michel Salomon participe à la discussion sur la définition du statut juridique d'auteur de flux appelée "créateur de flux".

Il précise effectivement que la CPNEF de l'Audiovisuel avait une préférence pour le terme de « Créateur », qu'il qualifie de « première victoire ». Il ajoute que la notion de « scénariste » est également associée au genre du Documentaire. Il propose de se rapprocher de cette notion dans un futur proche, si cela est nécessaire pour les formats de flux.

Vincent Gisbert propose qu'à la mi-février 2021, la question des compétences transverses soient alors rediscutées. Philippe Chazal s'engage à compléter le premier document avec des exemples de compétences nouvelles spécifiques au format pour quelques métiers existants.

III) LA CONSTITUTION DE LA FILIÈRE DES FORMATS

La notion de filière des formats est, selon **Philippe Chazal**, essentielle dans la mesure où elle permet d'accéder à un certain nombre de sources de financement, aussi bien du financement des œuvres, de la création, de l'innovation, des entreprises que de la formation, et en particulier dans le cadre du PIA 4. Il y a donc une clef d'entrée, essentielle à travers la notion de filière.

Il ajoute qu'une discussion a été engagée, quelques mois plus tôt, sur la notion de filière des ICC (Industries Culturelles et Créatives) qui devrait inclure les formats.

Les ICC sont donc reconnues comme un secteur industriel, au même titre que les énergies renouvelables, l'automobile, la mode et le luxe, etc. Cela permet d'accéder, aux yeux de ceux qui décident des investissements, à un statut qui va ouvrir au secteur du format de nombreuses portes qui ne sont pas encore ouvertes.

Philippe Chazal plaide pour que les formats soient explicitement cités dans la définition des ICC. Pour avancer sur cette question-ci, il faut que le secteur soit capable de montrer en quoi la filière se construit, d'où l'importance des éléments précédents, à savoir le financement et les qualifications professionnelles. Il faut également qu'il y ait une structure, du type COPIL, qui est expérimentée aujourd'hui, qui soit en mesure, comme les COPILs de toutes filières :

- D'animer cette filière
- D'être capable de faire un point régulier sur l'évolution nationale et internationale du marché du format
- De préciser quelles sont les priorités à faire progresser
- De dialoguer avec les administrations
- De faire des propositions.

Il pense qu'il est important que le secteur des formats puisse, d'ici l'été 2021 (le temps que le COPIL des ICC soit construit) avoir les caractéristiques d'une sous-filière.

Au niveau de Matignon, de l'Elysée, du Ministère de la Culture, des Affaires Etrangères et notamment du Commerce Extérieur et du Ministère de l'Economie, les discussions avancent bien, notamment dans la reconnaissance de ce secteur émergent. Cependant, il ne peut avancer sans le soutien des membres du COPIL. Lors des réunions avec ces instances publiques, il soutient l'idée de la co-construction de la filière, et de la co-animation avec l'ensemble de la profession.

Il ajoute enfin que ces interlocuteurs sentent que la création immatérielle est un élément majeur de la souveraineté, de la relance, de la croissance et de l'exportation ; encore faut-il que le secteur soit structuré pour qu'il puisse répondre à ces ambitions.

Il précise que ce premier COPIL intègre l'ensemble des parties prenantes du secteur des formats : auteurs, producteurs, diffuseurs, plateformes, investisseurs, la formation, les représentants des organismes et des administrations publics. Il se peut que ce COPIL évolue, avec des dimensions spécifiques qui lui seront attribuées à l'avenir.

Sébastien Saunier (IFCIC) demande si ces initiatives sont intégrées dans la Stratégie d'Accélération du Plan de Relance.

Philippe Chazal répond positivement. Il est en discussion notamment avec :

- Philippe Nicolas, inspecteur général des affaires culturelles au Ministère de la Culture,
- la DGMIC,
- la DGE,
- Mme Rima Abdulmalak, Conseillère Culture et Médias auprès du Président de la République,
 - et Florence Philbert, Conseillère Culture auprès du Premier Ministre.

Sébastien Saunier ajoute que dans le cadre du Plan de Relance, 2 milliards d'euros sont débloqués pour la relance des ICC, dont 400 millions € initiés par le PIA 4, sous forme de subventions. Il recommande ainsi de faire valoir la filière des formats dans ce cadre précis.

Philippe Chazal ajoute que la filière des formats est nouvelle, créatrice d'emplois ; elle n'est donc pas à reconstruire. Elle est également tournée vers l'international, et donc vers l'exportation. Enfin, elle porte des projets qui ont un modèle économique robuste, incluant certes du risque, mais également une promesse de longévité avec la saison, qui augmente les chances de rentabilités et de gains.

Stéphane Martin conclut la réunion en faisant un parallèle avec la construction de la filière de la Communication, à laquelle il a participé. Les problématiques évoquées lors de ce 1^{er} COPIL font écho aux enjeux autour de la structuration d'une filière stratégique.

Ainsi, il propose de programmer une seconde réunion du COPIL autour du Printemps 2021 pour faire état des avancements de cette nouvelle filière des formats.